

**CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DE LA SENSIBILISATION AU TRI ET AU RECYCLAGE
DES PAPIERS DE PRESSE**

ENTRE LE SYNDICAT DE LA PRESSE QUOTIDIENNE NATIONALE (SPQN) ET ECOFOLIO

La présente Convention de partenariat s'inscrit dans le prolongement de la Convention d'engagement volontaire en faveur de la sensibilisation au tri et au recyclage des papiers de presse conclue entre le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, le Ministère de la Culture et de la Communication, la Fédération Nationale de la Presse d'information Spécialisée (FNPS), le Syndicat des Editeurs de la Presse Magazine (SEPM), le Syndicat de la Presse Quotidienne Nationale (SPQN), le Syndicat de la Presse Quotidienne Régionale (SPQR), le Syndicat de la Presse Quotidienne Départementale (SPQD), la Fédération de la Presse Périodique Régionale (FPPR), l'association de la presse gratuite d'information (APGI), et Ecofolio.

Article 1 - Objet : un engagement volontaire du SPQN et de ses adhérents en faveur du recyclage des papiers et de l'économie circulaire

Le SPQN souhaite proposer à ses adhérents une démarche de communication volontaire visant le recyclage des papiers et la promotion de l'économie circulaire, en partenariat avec Ecofolio, l'éco-organisme des papiers agréé par arrêté ministériel en date du 27 février 2013, lequel conduit une mission d'intérêt général.

La démarche vise à relayer les campagnes de sensibilisation de l'éco-organisme au tri, à la collecte et au recyclage des papiers (ci-après « Campagnes ») dans les titres imprimés des adhérents du SPQN, qui conjuguent leurs efforts afin de sensibiliser leurs lecteurs à ces questions.

Un tel partenariat doit permettre d'assurer une meilleure connaissance des enjeux économiques et environnementaux des papiers de presse, et ainsi favoriser leur recyclage dans une logique d'économie circulaire. La gestion des déchets est un enjeu majeur de préservation et de gestion des ressources.

Article 2 - Engagements des parties

- Le SPQN développera ses meilleurs efforts auprès de ses adhérents pour que ceux-ci participent massivement aux Campagnes réalisées par Ecofolio.
- Ecofolio mettra gracieusement les visuels de ses Campagnes à disposition des adhérents du SPQN qui souhaitent soutenir par leurs efforts la mission d'intérêt général d'information et de sensibilisation de l'éco-organisme.

Article 3 - Modalités de mise en œuvre des Campagnes

Les adhérents du SPQN relaieront ces Campagnes, sur la base du volontariat, selon les modalités suivantes :

- Deux vagues de communication par an, en périodes dites creuses :
 - une en période d'été : dernière semaine de juillet et 1^{ère} quinzaine d'août (pour le quotidien du 7^{ème} jour : du 1^{er} juillet au 15 août),
 - et une en période d'hiver : dernière semaine de décembre et 1^{ère} quinzaine de janvier (pour le quotidien du 7^{ème} jour : du 15 décembre au 31 janvier).
- Plusieurs insertions par vague, à titre gracieux et en espaces dits flottants, à raison de :
 - 3 insertions *pleine page* pour la 1^{ère} vague en 2013
 - Puis pour chaque vague, au choix de l'éditeur, 2 ou 3 insertions *pleine page*, ou 3 ou 4 insertions en format *News*.
- Ces insertions pourront être complétées par une diffusion sur les supports numériques des titres.

Article 4 - Création des campagnes

Conformément à la Convention d'engagement volontaire mentionnée en préambule, Ecofolio concevra en concertation avec le SPQN les Campagnes qui auront vocation à être diffusées dans les titres des éditeurs participants.

Le SPQN sera associé à l'élaboration de ces Campagnes et validera préalablement les visuels proposés, afin que la cohérence des visuels et argumentaires avec la charte ou la ligne éditoriale des titres soit respectée – les éditeurs restant individuellement souverains dans le choix de la diffusion de la campagne Ecofolio.

Chaque Campagne sera proposée et validée en plusieurs déclinaisons, afin que chaque éditeur puisse choisir la (les) mieux adaptée(s) à la ligne éditoriale de son titre.

Article 5 - Modalités de mise à disposition des annonces de chaque campagne

Ecofolio mettra gracieusement à la disposition des éditeurs participants, via un extranet dédié à l'application et à la mise en œuvre de la présente convention, les éléments techniques nécessaires à la bonne publication des Campagnes.

Les éditeurs pourront sélectionner les types de fichiers et les formats qui seront les plus appropriés aux contraintes de leurs titres. La majorité des formats nécessaires aux éditeurs de la presse quotidienne nationale sera mise à leur disposition sur la base des informations contenues en annexe.

Ecofolio mettra également gracieusement à la disposition des éditeurs des outils « Web » (bannières, liens et boutons) qu'ils pourront utiliser pour relayer les Campagnes sur le web.

En annexe de la présente convention de partenariat, figure l'ensemble des aspects techniques du partenariat (notamment les types de formats et de fichiers utilisés en PQN et les modalités de mise à disposition des visuels), ainsi que les conditions générales d'utilisation des annonces.

Article 6 - Garanties

Il est entendu qu'Ecofolio fera son affaire des droits de propriété artistiques et intellectuels liés aux visuels de la campagne que l'organisme souhaite diffuser.

Article 7 - Coordination et suivi du partenariat

Durant les vagues des Campagnes, Ecofolio transmet au SPQN un récapitulatif hebdomadaire des téléchargements des annonces effectués par les adhérents du dit syndicat.

Des bilans de campagne seront adressés par le SPQN à Ecofolio, ou un tiers désigné par lui, après chaque vague de Campagne.

Un comité semestriel commun à toutes les familles de presse propose et met en oeuvre les adaptations et les améliorations des Campagnes en vue d'optimiser leur efficacité, pour atteindre collectivement une couverture au moins égale à 90% des français de plus de 15 ans.

Article 8 - Communication

La présente Convention fera l'objet d'une communication concertée entre Ecofolio et le SPQN.

Par la suite, le SPQN et Ecofolio pourront communiquer individuellement sur cette convention de partenariat, ainsi que chacun des éditeurs participants.

Article 9 Durée

La présente convention est conclue, à compter de sa date de signature, pour une durée de 3 années, renouvelable ensuite annuellement.

Elle pourra être résiliée de plein droit avec un préavis de six mois après l'envoi par l'une des parties d'une lettre recommandée avec avis de réception à l'autre partie, ainsi qu'aux signataires de la convention d'engagement volontaire en faveur de la sensibilisation au tri et au recyclage des papiers de presse.

Fait à Paris, le 6 juin 2013
En deux exemplaires originaux

Pour le SPQN

Pour Ecofolio

Denis Bouchez
Directeur

Géraldine POIVERT
Directrice générale

Annexes

1. Liste des titres des membres du SPQN

Aujourd'hui en France
 La Croix
 Les Echos
 Le Figaro
 Le Journal du Dimanche (quotidien du 7^{ème} jour)
 L'Equipe
 L'Humanité
 Libération
 Le Monde
 International Herald Tribune
 Paris-Turf
 Gény Courses

2. Eléments d'informations relatifs aux caractéristiques techniques et aux formats connus de certains adhérents du SPQN (au 1^{er} mars 2013) :

Fichiers	Formats	
	Page	News
PDF haute définition Version 1.4	H 436 x L 281	H 258 x L 167
	H 430 x L 287	H 272 x L 190
PDF haute définition Version 1.3	H 520 x L 356	H 300 x L 221
Acrobat PDF 1.3 (avec distiller 5 ou plus)	H 354 x L 256	H 224,5 x L 204
Fichier PDF/X-1a 2001 haute résolution	H 435 x L 287	H 272 x L 190
Pdf /4.0 - 5.0	H 330 x L 248	H 219 x L 164
Acrobat Pdf 1.4, qualité presse, haute définition 300 DPI	H 327 x L 252	H 240 x L 163
PDF imprimable haute résolution (en y incluant l'ensemble des polices, des imports EPS et des images EPS) compatible à la norme PDF/X-3 : 2002	H 363 x L 255	H 276 x L 203
Format image PDF en 1.3 ou 1.4 ou Photoshop en jpg avec une résolution minimum de 300 dpi		
PDF HD	H 330 x L 250	
Acrobat 4.0 Pdf 1.3 (1.4?)	H 530 x L 337	
	H 360 x L 250	H 240 x L 148

3. Modalités de mise à disposition des annonces et conditions générales d'utilisation des outils (annonces, bannières, ...) :

La lecture et l'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CGU ») sont requises avant toute utilisation des Outils de communication (ci-après les « Outils ») disponibles sur le site Extranet Ecofolio.

La société Ecofolio, société par actions simplifiée, au capital social de 55.500 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°493 379 093 ayant son siège social 3, Place des Victoires – 75001 Paris, ci-après « Ecofolio », autorise l'Utilisateur, tel que défini ci-après, à utiliser les Outils dans les conditions détaillées aux présentes.

Rappel destiné aux Utilisateurs, Editeur ou Régie :

- Vu la Convention d'engagement volontaire en faveur de la sensibilisation au tri et au recyclage des papiers de presse conclue entre le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, le ministère de la Culture et de la Communication, les syndicats, fédérations et associations de presse et Ecofolio qui soutient leur initiative en faveur du tri et du recyclage des papiers en tant qu'éco-organisme des papiers, conformément à son cahier des charges d'agrément ; et
- Vu les conventions de partenariat conclues entre Ecofolio et les syndicats, fédérations et associations de presse, qui en découlent (ensemble, et ci-après, les « Accords »),

l'acceptation des présentes permet à l'Utilisateur, Editeur ou Régie, de participer à la mise en œuvre du partenariat dont les modalités sont présentées dans les conventions susmentionnées et annexées ci-dessous.

1. Définitions :

1.1. Dans les présentes, le terme « Outil » désigne toute information, donnée, image, vidéo, texte, logiciel, protégeable ou non par le droit de la propriété intellectuelle, quelle qu'en soit la forme et la nature, gracieusement mis à disposition par Ecofolio, sur son Extranet, aux fins de mise en œuvre des Accords.

1.2. Le terme « Utilisateur » désigne la personne qui après avoir validé les présentes CGU accède à l'Extranet aux fins d'utilisation de l'Outil, dans le cadre rappelé en préambule. La personne qui accepte les présentes aux fins d'Utilisation des Outils de l'Extranet est présumée avoir été dûment habilitée à cet effet.

1.3. Le terme « Extranet » désigne l'espace dématérialisé sur lequel les Outils sont disponibles. L'Extranet est accessible via les sites Internet d'Ecofolio (<http://www.ecofolio.fr/> et <http://www.recyclons-les-papiers.fr>). Le téléchargement des Outils est réalisé au moyen d'un mot de passe délivré par Ecofolio à l'Utilisateur lors de son inscription.

2. Modalités d'utilisation des Outils :

2.1. L'acceptation des CGU est un préalable nécessaire au téléchargement puis à l'exploitation des Outils.

2.2. Par les présentes, l'Utilisateur est autorisé à reproduire et à représenter les Outils par tout moyen sur support papier, audiovisuel et ou électronique (dont Internet) dans les conditions précisées aux présentes CGU et dans le cadre de la mise en œuvre des Accords.

2.3. L'Utilisateur n'est autorisé à modifier les Outils que pour effectuer une mise aux dimensions dont il a besoin, dans la stricte limite de ce qui est nécessaire pour sa communication au public. Aucune autre modification n'est autorisée.

2.4. Les crédits (indication du nom du ou des auteur(s) et autres titulaires de droits) éventuellement associés aux Outils devront en toute circonstance apparaître sur ou à côté des Outils, lorsqu'ils sont apparents sur les Outils.

2.5. Les droits de représentation, de reproduction et de modification des Outils sont concédés par Ecofolio à titre gratuit, de manière non exclusive, révocable à tout moment par Ecofolio, non cessible et à titre personnel, sauf dérogation expresse dans les présentes, pour la France métropolitaine et les DOM-COM, pour une communication au public au sens des articles L.122-2 et L122-3 du code de la propriété intellectuelle.

2.6. Les présentes CGU n'entraînent aucun transfert de propriété sur les Outils.

2.7. L'Utilisateur s'interdit de concéder un droit quelconque sur les Outils, même gratuitement, à tout tiers.

2.8. L'Utilisateur s'engage à ne pas faire un usage commercial ni à détourner un Outil sans solliciter au préalable un accord exprès d'Ecofolio. Par dérogation, la diffusion des Outils sur un espace publicitaire est autorisée et ne requiert pas d'autorisation préalable.

2.9. L'utilisation ou les modifications des Outils faites par l'Utilisateur ne devront en aucun cas être de nature à porter atteinte et/ou à dégrader l'image et/ou la réputation d'Ecofolio, de ses équipes, de ses missions, de ses associés et/ou de ses partenaires publics ou privés.

2.10. Ecofolio garantit l'existence matérielle des Outils et déclare être titulaire ou licencié des droits de propriété intellectuelle attachés à ces Outils.

2.11. Ecofolio ne garantit pas l'Utilisateur contre les dysfonctionnements ou les défaillances éventuelles qui pourraient résulter de l'utilisation des Outils ou d'incompatibilités logicielles après le téléchargement des dits Outils. Toutefois, en cas de défaillances ou de dysfonctionnements constatés lors de l'utilisation des Outils, l'Utilisateur pourra contacter Ecofolio qui fera ses meilleurs efforts pour y remédier.

2.12. En tout état de cause, l'Utilisateur utilise les Outils de sa propre initiative et sous son entière responsabilité.

2.13. Compte tenu du fait qu'Ecofolio met les Outils librement à disposition de l'Utilisateur, Ecofolio ne pourra pas être tenu responsable des dommages de tout ordre, notamment technique, financier (et notamment perte de chiffre d'affaires), atteinte à l'image ou à la réputation, ou autres, directs ou indirects qui pourraient survenir relativement à l'utilisation des Outils.

2.14. Toute utilisation des Outils excédant le champ des présentes CGU devra faire l'objet d'un accord exprès et préalable d'Ecofolio.

2.15. En cas de modification d'un Outil par Ecofolio, Ecofolio en informera l'Utilisateur ou ses représentants, par tout moyen. L'Utilisateur devra cesser toute exploitation de l'ancienne version de l'Outil sous 30 jours à compter de la réception de l'information de modification.

2.16. Ecofolio se réserve le droit de soumettre l'exploitation d'un ou de plusieurs Outil(s) à l'acceptation de conditions particulières d'utilisation, dont les dispositions primeront sur celles des présentes. Il pourra en être ainsi notamment lorsque Ecofolio n'est pas titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur un Outil.

2.17. Les présentes sont destinées aux Régies et aux Editeurs de presse (et dans les conditions spécifiées en préambule).